

BOUEE TRACTEE

ENCADREMENT

Les personnes encadrant ces activités doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- **BEES option ski nautique**
- **BPJEPS activités nautiques mention monovalente ski nautique ou plurivalente**

Les personnes titulaires du Brevet de Surveillant de Baignade peuvent être surveillants du tracté.

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Les dispositions suivantes s'appliquent sans préjudice des dispositions communes aux activités nautiques et aquatiques.

La pratique de cette activité nécessite la présence de deux personnes dans le bateau, un pilote et un surveillant. Ce bateau doit être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les pratiquants doivent être munis d'une brassière de sécurité adaptée à la pratique de la bouée tractée.

S'informer de la réglementation spécifique ou particulière des lieux de pratique.

